DAPV - 974

Thématique : Accompagnement public : démarches administratives
Dernière mise à jour : 29/09/2026
Fiche en ligne : https://annuaire.autismeinfoservice.fr/accompagnement-public-demarches-administratives/dapv-974

Coordonnées

Téléphone
08 00 36 03 60

Email
dapv974@alefpa.fr

Site web
https://c360.re/dapv

Informations de la fiche

Antenne
DAPV de la Réunion

Zone concernée
- Guadeloupe (971)
- Guyane (973)
- La Réunion (974)
- Martinique (972)
- Mayotte (976)
- Clipperton (989)
- Nouvelle-Calédonie (988)
- Polynésie française (987)
- Saint-Barthélemy (977)
- Saint-Martin (978)
- Saint-Pierre-et-Miquelon (975)
- Terres australes et antarctiques françaises (984)
- Wallis-et-Futuna (986)

Informations complémentaires
Le Dispositif d'Assistance au Projet de Vie de la Réunion (DAPV) est orienté par la Communauté 360 et porté par l'ALEFPA. Il accompagne toute personne en situation de handicap, quel que soit

son âge, même sans reconnaissance MDPH. L’objectif est de faciliter la formulation de son projet de vie.

Le DAPV favorise l’autodétermination. La personne peut exprimer ses envies, identifier ses besoins et construire ses solutions.

L’Assistante au Projet Parcours de Vie (APPV) soutient cette démarche sans jugement. Elle renforce le pouvoir d’agir de la personne et implique, si nécessaire, la famille.

Le Dispositif d’Assistance au Projet de Vie est gratuit, sans durée et sans contractualisation : seule une charte est signée.

Les projets sont divers : certains portent sur des loisirs ou des sorties, d’autres concernent des questions essentielles du quotidien comme se loger, se déplacer ou construire son avenir.